

# REGLEMENT DU CONCOURS

# « APPEL A PROJET ETUDIANTS : CREATION D'ENTREPRISE » PROJET 2015-2016

#### **ARTICLE 1 - OBJET**

Le concours « Appel à projet étudiants : création d'entreprise » est conduit par l'Association Initiative Granville Terre et Mer, plateforme d'initiative locale, membre du réseau national Initiative France.

Créée en 1998, l'Association a pour but d'aider à la création-reprise d'entreprises sur le territoire de Granville Terre et Mer, par l'attribution d'un prêt d'honneur (prêt à taux zéro et sans garantie) et par l'accompagnement, sous forme de parrainage, d'un chef d'entreprise expérimenté.

# Le concours a pour objectif de :

- sensibiliser les élèves et les enseignants au thème de la création d'entreprise
- rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise
- les sensibiliser à l'économie locale
- leur donner une expérience de montage de dossier avec le soutien de chefs d'entreprises et de leurs enseignants

#### **ARTICLE 2 - CANDIDATURE**

Le concours s'adresse aux lycéens et étudiants issus du territoire de Granville Terre et Mer :

- allant des classes de seconde au BTS.
- seul ou en groupe de 5 personnes maximum.

# **ARTICLE 3 - CALENDRIER**

- Lancement du concours lors de la présentation de l'appel à projet aux équipes professorales : octobre 2015
- Présentation de l'appel à projets étudiants lors de la semaine du goût d'entreprendre : novembre 2015
- Inscription au concours : avant le 1er décembre 2015
- Remise des dossiers complets : avant le 30 mars 2016
- Passage devant le jury : entre le 18 avril et le 15 mai 2016
- Soirée de remise des prix : fin mai 2016

#### **ARTICLE 4 - INSCRIPTIONS**

Afin de participer, les élèves devront rendre à leur enseignant, référent du concours, la fiche d'inscription jointe au présent règlement avant le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Le dossier complet devra être adressé à Initiative Granville Terre et Mer avant le 30 mars 2016 par le biais des enseignants en charge du concours.

#### **ARTICLE 5 - CRITERES D'ELIGIBILITE**

Les élèves pourront présenter tous types de projets qui devront, de préférence, se situer sur le territoire de Granville Terre et Mer.

Chaque élève ou groupe de 5 maximum devra constituer un dossier d'environ 20 pages à remettre en version papier et en version numérique (PDF) puis devra réaliser une présentation orale devant le jury de sélection composé de chefs d'entreprise, d'experts-comptables et de banquiers.

Chaque dossier devra contenir tous les éléments listés dans la grille d'évaluation fournie en annexe (page 4) du présent règlement.

#### **ARTICLE 6 - PRESENTATION AU JURY ET SELECTION**

Les élèves passeront devant le jury de sélection entre le <u>18 avril 2016 et le 15 mai 2016</u>. La présentation durera environ 20 minutes.

Le jury primera les 5 meilleurs dossiers, mais tous les élèves participants seront récompensés lors d'une soirée de remise des prix qui sera organisée fin mai 2016.

#### ARTICLE 7 - PARTICIPATION A LA FINALE « SUD MANCHE »

Un concours similaire est organisé par la plateforme d'Avranches « Initiative Pays de la Baie ». Le lauréat Granvillais sera sélectionné pour une finale « Sud Manche » qui l'opposera au lauréat Avranchinais.

Le vainqueur « Sud Manche »sera désigné par un jury composé de membres des 2 plateformes.

La sélection se fera sur dossiers et les finalistes n'auront pas à représenter oralement leur projet.

#### **ARTICLE 8 - DROITS DE DIFFUSION**

Initiative Granville Terre et Mer se réserve le droit d'utiliser les photos et noms des lauréats à des fins de publicité et communication et ce, sans dédommagement d'aucune sorte.

#### **ARTICLE 9 - RESPONSABILITE**

La responsabilité de la structure organisatrice ne peut être engagée en cas de survenance d'évènements de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, qui empêcheraient le bon déroulement du concours.

#### **ARTICLE 10 - LITIGES**

Tout litige relatif au présent concours sera tranché par l'association « Initiative Granville Terre et Mer ».

#### **ARTICLE 11 - REGLEMENT**

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement et de ses modalités de déroulement.



# Les dossiers PDF sont à adresser par mail à :

contact@initiative-granville.fr

### Les dossiers « papier » sont à remettre à :

Fabienne Ruallem Pépinière d'entreprises 295 rue de Jersey - 50380 Saint-Pair-sur-Mer

# Pour tout renseignement complémentaire :

Fabienne Ruallem contact@initiative-granville.fr 02.33.79.51.50

EVALUATION DU PROJET	/ 700 points			
		Note	Coefficient	Total
1 Généralités				
*respect du règlement du concours	_/10	/20	1	20
*respect du contenu	_/10			
2 Projet				
*originalité du projet	_/10	/20	4	80
*faisabilité du projet	_/10			
3 Présentation ecrite du projet				
*organisation du dossier et mise en page	_/5	/20	4	80
*concision, clarté	_/5	_/20		
*rédaction, orthographe, ponctuation	_/10			
4 Marché				
*Connaissance du marché visé :			5	100
*offre & demande	_/4	/20		
*concurrence	_/3			
*mesure du potentiel du marché				
*Stratégie retenue				_00
*segmentation	_/2			
*positionnement				
*marketing mix	/5			
5 Commercial	/40			
*prévisionnel ventes et CA estimé	_/10		5	100
*moyens mis en œuvre pour réaliser les objectifs de vente:	1 ,-			
*stratégie	_/3	/20		
*identification du réseau commercial	_/3			
*moyens humains (force de vente)	_/2			
*moyens matériels	_/2			
6 Etude financière				
*capitaux à réunir (privés et banques)	_/3	/20	5	100
*besoin en investissements	_/4			
*cohérence du Plan de financement	_/5			
*compte de résultat 1ère année	/5			
*estimation du seuil de rentabilité	_/3			
8 Présentation orale du projet				
*aisance	/2		6	120
*clarté de l'exposé	/3			
*présentation visuelle	/2	/20		
*connaissance du sujet	/5			
*argumentation et conviction	/3			
* réponses aux questions	/5			
9 Maîtrise des connaissances				
*maîtrise des connaissances  *maîtrise de de l'aspect commercial et marketing	_/5		5	100
*maîtrise de de l'aspect commercial et marketing  *maîtrise de l'aspect comptable	/5 /5	/20		
*esprit d'entreprise du porteur	/10	1		
espired entireprise du portedi				
TOTAL				700
LO Bonification				
*élèves de seconde			-	+ 100
*élèves de 1ère et terminale				+ 50
			NOTE FINALE	